ARRONDISSEMENT DE CDN – NDG CCU DU 14 FÉVRIER 2005

INTEROGATIONS CONCERNANT LE PROJET DU CUSM

Relevé des interrogations soulevées par le CCU lors de la rencontre du 14 février 2005 :

Impacts sur les citoyens de l'arrondissement

- Quel sera l'impact pour les résidants du secteur de l'augmentation du nombre de véhicules se stationnant sur rue?
- Quel sera l'impact pour les résidants du secteur de la pression qui sera exercée à l'endroit de la vocation des rues limitrophes, pour des activités complémentaires au CUSM?
- Quels seront les bénéfices, pour les citoyens de l'arrondissement, d'accueillir ce type d'équipement?
- À quel moment entend-t-on conclure un accord de développement permettant de coordonner l'ensemble des travaux requis sur le domaine public et ainsi connaître les engagements de chacun des partenaires?

Circulation

- Qu'adviendra-t-il de l'échéancier si l'étude de circulation complète n'est pas disponible le 28 février?
- Quels engagements a-t-on du MTQ que les nouvelles artères ainsi que toute révision des voies, géométries, etc. soient effectuées selon les exigences de la Ville et quelles ne seront pas révisées pour des raisons de financement?
- Quels sont les tracés pour les cyclistes et piétons que le requérant envisage pour accéder au site du CUSM, de façon sécuritaire et conviviale?
- Quel est le tracé pour cyclistes que le requérant envisage afin de créer un lien direct entre la piste cyclable existante, située sur le boulevard De Maisonneuve (partie est du boulevard Décarie), pour passer du côté ouest et aussi pour joindre aisément le secteur sud-ouest pour rejoindre le Canal-de-Lachine (côte Glen)?
- Comment entend-t-on donner prioritairement une échelle humaine au projet? Quelle est la place du piéton, ses cheminements, sa capacité de passer au travers du site, de participer à la vie de la Ville, par des cheminements conviviaux et qui permettent de percevoir les points de repère importants de la Ville?
- Afin de s'assurer que le transport en commun soit adapté aux besoins de la clientèle et qu'il soit utilisé de façon optimale tant par les visiteurs que les employés, quels commentaires ont fait l'AMT et la STM sur le projet? Avons-nous un engagement de ses instances sur la faisabilité des solutions préliminaires avancées par le requérant?
- Durant les heures de pointe du matin et du soir, quel sera le niveau de congestion?
 - nombre de véhicules en attente?
 - longueur d'attente en kilomètres?
 - artères qui seront affectées?
- Pourquoi l'entrée principale sur Décarie a été privilégiée au lieu de St-Jacques?

Échéancier

- Considérant l'ensemble des demandes faites par le comité de la Ville, datant du 19 juin 2002, comment se fait-il que le CUSM n'a toujours pas été en mesure de fournir un nombre considérable des informations demandées et, par conséquent, que nous soyons aujourd'hui placés devant un échéancier ne permettant pas d'apprécier le projet avec toutes les études requises et ce, depuis plus de deux ans?
- Compte tenu des études manquantes, du temps nécessaire à la pleine analyse du dossier et à la prise de position du CCU ainsi que du conseil d'arrondissement, quel est le nouvel échéancier qui sera planifié par le CUSM et quand sera-t-il disponible?

Sécurité

- Sachant que le lien souterrain étroit sous la voie ferrée, situé à l'est de l'immeuble « Air Canada », n'est pas sécuritaire pour les usagers, quelle autre avenue avez-vous envisagée pour assurer une perméabilité et surtout la sécurité des lieux?
- Est-ce que la voie ferrée au-dessus de boulevard Décarie sera haussée ou si la route sera abaissée?
- Est-ce que la rue Pullman sera utilisée comme voie de circulation de transit durant les travaux? Si oui, une entente cadre a-t-elle été entérinée à cet effet?
- Quels sont les commentaires émis par des Services de police et de prévention des incendies de la ville de Montréal concernant la sécurité du site? Quand ces commentaires seront-ils disponibles?

Mesures de mitigation

 Quelles sont les mesures de mitigation que le requérant prendra pour contrer le bruit généré par la voie ferrée et l'autoroute? Et qui en assumera les frais?

Aménagement paysager

- L'espace en contrebas, situé entre les pavillons du cancer / ambulatoire et la voie ferrée, a-t-il été conçu comme une composante intégrée au paysage du site ou doit-on le percevoir comme un résidu technique?
- Compte tenu de l'aménagement de l'ensemble de la falaise, dans la partie située à l'ouest de l'autoroute Décarie, quel sera l'aménagement de la partie de la falaise comprise à l'intérieur du site?

L'hôpital des Shriner's

 Advenant la non construction de l'hôpital, quelle sera la possibilité de réviser le projet afin de tenir compte de la disponibilité d'une nouvelle parcelle de terrain?

Architecture

- Le concept mi-pavillonnaire, mi-complexe hospitalier laisse un sentiment de confusion dans la lecture du lieu, quelles seront les modifications qui seront apportées afin que la lecture pavillonnaire du projet soit prédominante?
- Comment le concept architectural pourra permettre au projet de s'insérer dans la Ville, dans le respect notamment, des liens visuels avec les points de repère forts de la Ville (centre-ville, Canal de Lachine, mont Royal...)?
- Quels seront les moyens qui seront mis en place afin que la voie d'accès majeure du site soit suffisamment forte pour jouer un véritable rôle d'accueil?
- À ce jour, aucun matériau n'a été identifié. Quand prévoit-on fixer ses paramètres?